



A. D. E. G.

ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DES GRANGES LE ROI

NON A LA BANDE DE SERVITUDE DE 200 METRES

Nous vous prions de trouver ci-dessous l'avis de notre association.

La demande d'autorisation d'exploiter par la société SITA un centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) à Saint Escobille a fait l'objet de la première enquête publique du 8 octobre au 10 novembre 2007.

Au cours de cette enquête, la population et les élus ont exprimé leur opposition unanime dans plus de 4.000 contributions.

En date du 13 mars 2009, le préfet a pris un arrêté qualifiant le projet privé d'exploitation par la société SITA d'un centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de projet d'intérêt général (PIG).

Le CSDU de technologie archaïque serait implanté sur une zone de grande vulnérabilité hydrogéologique (fracture), en terrain très calcaire, karstique et perméable au dessus de la nappe phréatique de Beauce.

Il y a tout lieu de craindre une pollution de la nappe de Beauce ainsi que des sources et des rivières.

Située loin des zones de production des déchets, l'exploitation du CSDU générerait un flux journalier très important de camions sur les routes et les traversées de villages en émettant de la pollution supplémentaire et des nuisances sonores.

L'activité du CSDU produirait des substances toxiques rejetées dans l'atmosphère portant atteinte à la santé de la population et aux produits alimentaires provenant des terres agricoles polluées.

Les terres agricoles seraient détournées de leur vocation et le secteur de Dourdan et alentours, qui compte le plus de surface en agriculture biologique (400 hectares cultivés) serait menacé.

L'activité agricole environnante (raisonnée et bio) subirait du fait de la pollution des dommages économiques importants.

Une autre enquête publique du 17 octobre au 19 novembre concerne la bande de servitude de 200 mètres sur les terres agricoles autour du terrain de 19 hectares pour le projet de CSDU. Ce qui porterait atteinte à 26 hectares sur la commune de Saint Escobille et 9,5 hectares sur la commune de Mérobert, soit au total 54,5 hectares. Dans un rayon de un kilomètre, 22 exploitations seraient touchées impactant une superficie d'environ 3.000 hectares. Et dans un rayon de 2 kilomètres, 30 exploitations supplémentaires seraient touchées représentant plus de 6.300 hectares.

EN CONSEQUENCE :

- Notre association est fermement opposée à l'implantation de la bande de servitude de 200 mètres.
- Demande le maintien de la zone agricole telle que figurant dans le POS actuel
- Demande à Monsieur le Préfet de refuser de manière définitive l'autorisation d'exploitation de ce CSDU de classe 2 sur le territoire de la commune de Saint Escobille.

Fait aux Granges le Roi, le 30 octobre 2009.

Le Président de l'ADEG Michel Launay